BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 11 juillet 2025	***N° 2025-293***

Convocation du 4 juillet 2025
Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaël LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109014-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 11 juillet 2025**	***Délibération***
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures **Service amélioration / Extension / Réseau TC existant**	***N° 2025-293***

SAINT-MEDARD EN JALLES - Amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives de déplacement en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2026 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux de réduction de la congestion et de santé publique.

A ce titre, il est proposé la création de stations apaisées et de couloirs bus pour améliorer la vitesse commerciale de la lianes 39, et la création d'aménagement pour les modes actifs le long de l'itinéraire.

La présente délibération concerne spécifiquement le tronçon de la route de Feydit, de l'avenue Paul Berniard, de la rue Capsec, de la rue Chaumet, et de l'avenue du Général de Gaulle.

Ce projet d'un montant estimatif supérieur au seuil de 1,9 million d'euros établi par l'article R103-1 du Code de l'urbanisme, il convient, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une concertation sur le projet.

Cette concertation aura pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Aussi, la présente délibération vise à autoriser Madame la Présidente à ouvrir une concertation portant sur l'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles.

Consistance du projet soumis à la concertation

Objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109014-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

- Améliorer la vitesse commerciale des bus entre la route de Feydit et la place Michel Gadret avec modification du schéma de circulation et l'insertion de couloirs bus/vélos.
- Favoriser la circulation des cyclistes avec la création de voie verte afin d'assurer une continuité entre le Parc de Feydit et la place Michel Gadret et sur le cours du général de Gaulle.
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons, en particulier avec l'aménagement des stations de bus,
- Améliorer l'espace public en renforçant la végétalisation du site,

Modalités de la concertation

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- À la mairie de Saint-Médard-en-Jalles ;
- À la direction Grands Projets Mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ;

Où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (https://participation.bordeaux-metropole.fr/), lequel comportera les mêmes éléments que les registres papier et mettra à disposition du public un registre électronique.

Il est prévu d'organiser, en liaison avec la commune, au moins une réunion publique pendant cette concertation. Y seront présentés les objectifs, enjeux et éléments du projet.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- Une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales,
- Un plan de situation,
- Un registre de concertation.

Un ou plusieurs documents complémentaires pourront également être portés à la connaissance du public par une insertion dans les dossiers papier et numérique pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation, notamment si des études complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bassens, à la direction Grands Projets Mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants, et R103-1,

VU la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au schéma des mobilités,

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109014-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

VU la délibération n°2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun,

CONSIDERANT le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, entend poursuivre le développement de la pratique du vélo,

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation et de son montant, doit faire l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors d'autoriser l'ouverture à la concertation portant sur le projet d'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet d'amélioration en faveur des transports et des modes actifs par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Saint-Médard-en-Jalles.

- Améliorer la vitesse commerciale des bus entre la route de Feydit et la place Michel Gadret avec modification du schéma de circulation et l'insertion de couloirs bus/vélos,
- Favoriser la circulation des cyclistes avec la création de voie verte afin d'assurer une continuité entre le Parc de Feydit et la place Michel Gadret et sur le cours du général de Gaulle,
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons, en particulier avec l'aménagement des stations de bus,
- Améliorer l'espace public en renforçant la végétalisation du site.

Article 2 : d'approuver les modalités de la concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à mettre en place ladite concertation, y compris, le cas échéant à en préciser les modalités.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à fixer la date d'ouverture et la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109014-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 17/07/2025 Par Claudine BICHET Vice-présidente 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 17/07/2025 Par Véronique FERREIRA Vice-présidente 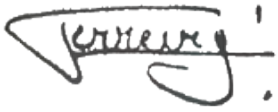

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250711-lmc1109014-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025
Publié : 17/07/2025